

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 50 (1942)
Heft: 3

Artikel: Monuments historiques
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-39224>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

poste de péage subsista jusqu'en 1596, tandis que le château fut détruit peu après les guerres de Bourgogne, ou peut-être en 1536. Ses ruines servirent à la construction des fermes du voisinage.

De là on descendit dans le vallon de la Mouille-Mougnon — qui est le marais du Meunier — où M. Alfred Jaccard, le maître de céans, récompensa les ingambes qui avaient poussé jusque-là par quelques délectables flacons. Au retour, une dernière surprise nous attendait à l'Hôtel d'Espagne, sous la forme d'une collation, gracieuseté de la municipalité de Sainte-Croix.

Disons enfin, à l'honneur du grand village, qu'on n'entendit, en cette journée, que des « Sainte-Crix », membres des vieilles familles, et que l'histoire de Sainte-Croix fut l'objet de tous les travaux.

H. M.

MONUMENTS HISTORIQUES

Le Conseil d'Etat, sur la proposition de la Commission des monuments historiques, a décidé, par arrêté du 1. XII. 41, de classer comme monuments historiques les immeubles et meubles suivants:

Cudrefin : La fontaine de la Justice datée de 1605, la tour attenante à l'ancienne porte de la ville et ses cloches, 6 coupes du XVII^e siècle, propriétés de la commune.

Montet : Les channes et 3 coupes de communion (1636 et 1664), propriété de la commune.

Baulmes : La tour de l'église et les fragments de l'ambon datant du VIII^e siècle.

Montricher : L'église du XVI^e siècle et son clocher, ancienne tour des fortifications du château.

L'Isle : Le château, construit à la fin du XVII^e siècle, et ses abords, propriété de la commune.

Villeneuve : La chapelle de l'ancien hôpital datant du XIII^e siècle, propriété de la commune.

Nyon : Maison Richard en Perdtemps, datant du XVIII^e siècle, propriété particulière.